

## Retraites : une affaire de répartition

Jean-Marie Harribey

*Alternatives économiques*, n° 210, mai 2003, *Courrier des lecteurs*

Dans le débat sur les retraites, le mouvement social et syndical a au moins marqué un point. Plus personne ne s'aviserait aujourd'hui à parler de l'évolution démographique sans évoquer<sup>1</sup> les transformations économiques et sociales concomitantes. Mais surgit alors un autre sujet de controverse : les gains de productivité serviront-ils à quelque chose pour financer les futures retraites ou encore seront-ils neutres comme le dit Didier Blanchet (« Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre 2002) ? Cette question en filigrane dans l'argumentation de Denis Clerc (« Le compromis introuvable », *Alternatives économiques*, n° 209, décembre 2002, p. 65) est reposée par Philippe Frémeaux (« La croissance et les gains de productivité à la rescousse ? », *Alternatives économiques*, n° 213, avril 2003, encadré p. 44).

Dès lors que le nombre de retraités par actif salarié augmente et que l'on veut assurer à ces retraités plus nombreux une progression de leur niveau de vie égale à celle des salariés, il est certain que la répartition interne à la masse salariale entre salaires et retraites se modifie (le volume global et la part des retraites s'élèvent), quels que soient les gains de productivité. En ce sens, ces derniers sont effectivement neutres. Mais un élément fondamental est omis si l'on s'en tient à cela. Cette omission risque d'aboutir à un contresens sur la dite neutralité.

La modification obligatoire de la répartition interne à la masse salariale ne provoquera une progression du niveau absolu du pouvoir d'achat des uns et des autres inférieure à celle de la productivité – voire une diminution de ce pouvoir d'achat si les gains de productivité sont trop faibles – que si la frontière entre masse salariale et profits reste figée au niveau actuel. Or on sait que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé de dix points depuis vingt ans. L'hypothèse implicite de ceux qui mettent en avant la neutralité des gains de productivité est que cette répartition primaire entre revenus du travail et revenus du capital est désormais intangible. Mais l'on voit bien que cette répartition primaire entre travail et capital a une influence sur les *effets* de la répartition qui s'opère ensuite au sein même des travailleurs actifs et retraités : effets non sur la *part* de la masse salariale qui va respectivement aux premiers et aux seconds, mais sur le *volume* que chacun reçoit.

Il en résulte que les gains de productivité sont d'autant moins neutres pour le niveau de vie des salariés et des retraités et donc sur la viabilité et l'efficacité de notre système de retraites dit par répartition que la répartition entre masse salariale et profits est plus ou moins favorable aux travailleurs. Le « conflit de générations » que craint Philippe Frémeaux entre salariés et retraités n'aura lieu que si, en amont, le conflit travail/capital tourne au désavantage du travail.<sup>2</sup>

Il faut donc tirer toutes les conséquences de l'affirmation « le travail, seul créateur de richesses » (il serait d'ailleurs plus exact de dire : seul créateur de valeur) reprise par Philippe Frémeaux (« Pourquoi ça coince ? », *Alternatives économiques*, n° 213, avril 2003, p. 46) : l'enjeu de la confrontation sociale sur les retraites est une lutte pour la répartition de la valeur ajoutée, quel que soit le niveau de celle-ci.

---

<sup>1</sup> . La revue *Alternatives économiques* a glissé une coquille à cet endroit : le verbe « évoquer » a été malencontreusement remplacé par « provoquer ».

<sup>2</sup> . Une démonstration de ce point peut être trouvée dans le document <http://harribey.montesquieu.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>